

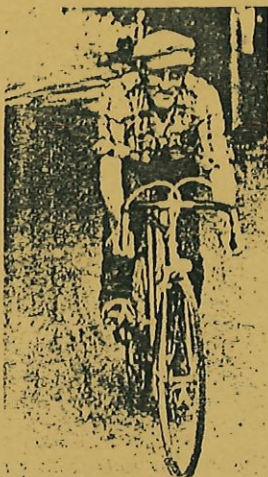
Sainte-Anastasie

La « petite reine » pour garder la forme

Un bel exemple de Henri Brun, fervant de la « petite reine », garde la forme grâce à elle.

Déjà un grand mordu du vélo dans sa jeunesse, il a repris le collier et on peut le voir sur toutes les routes et chemins. Les côtes ne lui font pas peur, un vrai mordu du vélo que nous vous présentons en plein effort à la montée du pont.

(Photo V.M.)



Sainte-Anastasie

Le colonel Leroy reçu par les élus

Une manifestation a été organisée à l'occasion de son départ



Pendant les discours.

Dans le cadre d'une sympathique réunion, M. Morin, maire de Sainte-Anastasie, et les élus ont accueilli le colonel Leroy, commandant de l'U.I.S.S.C.7.

M. le député Hubert Falco; Jacques Cestor, vice-président du Conseil général et M. Paul Emeric, conseiller général, honoraient cette manifestation de leur présence.

Dans une brève allocution, M. Morin a assuré le colonel Leroy de la reconnaissance de Sainte-Anastasie, et lui a présenté ses meilleurs vœux pour sa future affectation.

M. Hubert Falco a lui aussi exprimé ses remerciements au colonel Leroy. Enfin, il a remis la médaille de l'Assemblée Nationale à M. Morin.

PEINTURE MICHEL TORRENTE

QUARTIER CANDY
ROUTE DE NAPLE

94.867776

La Vidaresse***

CAMPING CARAVANING

D15 83136 Ste ANASTASIE sur ISSOLE

☎ : 94.86.71.90

Futur numéro: 9472.2175

Sainte-Anastasie

Les combattants volontaires en réunion

Ils ont surtout évoqué leur reconnaissance officielle

Les membres de la section des Combattants volontaires de Flassans, Besse, Sainte-Anastasie, ont tenu dernièrement une réunion d'information en mairie.

En présence de M. Morin, maire le président départemental M. René Rousseau a exposé à l'assistance les buts de l'association ainsi que les possibilités d'aides sociales auxquelles peuvent prétendre les membres.

M. Rousseau a répondu à toutes les questions des membres présents et souhaité la bienvenue aux nouveaux arrivants.

Le débat a surtout porté sur la reconnaissance de la qualité de combattants volontaires et les critères indispensables, imposés par les pouvoirs publics.

L'ordre du jour épuisé, les participants se sont retrouvés autour de la table pour un vin d'honneur offert par l'association.

Le verre de l'amitié était ainsi levé dans une atmosphère des plus cordiales.

MARIAGE



Patrice et Véronique unis pour la vie.

M. Jean-Pierre Morin, maire, assisté de Mme Elisabeth Torrente, secrétaire, a célébré récemment l'union de M. Patrick Day, maçon de métier et de Mlle Véronique Gabrielle Augeri, sans profession.

Ils avaient choisi comme témoins pour ce jour heureux, Mme Josette Augeri et M. Michel Day qui ont signé comme le veut la coutume les registres de l'état civil aux côtés des deux époux.

M. le maire après avoir félicité les parents, présentait tous ses vœux de bonheur aux jeunes époux.

Sainte-Anastasie

Club de tennis : 4^e Tournoi estival de l'A.S.L.

4^e tournoi estival de la A.S.L., ouvert à tous hommes, femmes, enfants, jeunes, adhérents ou non.

A partir du 9 juin au 24 juin. Pour tous renseignements s'adresser à Mme Morin tél. 94.86.72.72.

Le tirage au sort et les inscriptions se feront le 2 juin à 19 h à la mairie.

Les rencontres se dérouleront sur le cours municipal (réaunaver), elles ne seront pas arbitrées, dureront 1 heure et le vainqueur sera celui ayant

remporté le plus grand nombre de jeux, les adversaires fixeront d'un commun accord l'heure du match; ces rencontres pourront être jouées tous les jours, les résultats devront être notés sur la feuille fixée sur la porte du court de tennis.

Des coupes seront attribuées aux finalistes. Participation pour les non-adhérents 30 F. Prix de la carte à l'année 200 F. 2^e inscription 100 F. Enfant 50 F. Clef du portail plus cadenas 50 F restitués en fin d'année.

— RESTAURANT BAR —

"LES AMIS"

Rue Notre Dame

Tel. 94.867580

RESTAURANT PIZZERIA

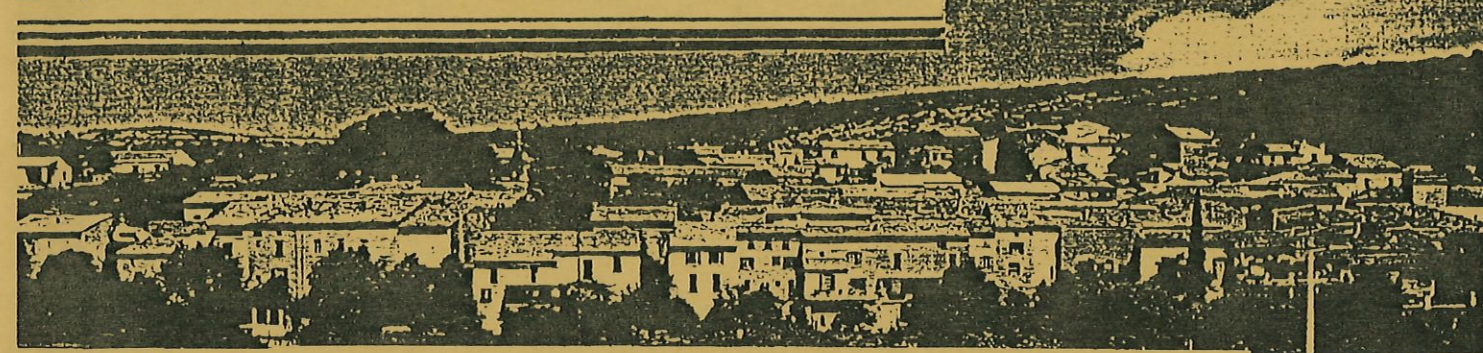
"LA GUINGUETTE"

MAISON COLL

SAINT ANASTASIE

Tel. 94.866190

Sainte-Anastasie



DEPARTEMENT DU VAR



BULLETIN MUNICIPAL

N° 14
JUIN 1990

SOMMAIRE

1. LE MOT DU MAIRE
2. CONSEIL MUNICIPAL
3. CONSEIL MUNICIPAL (suite)
CLUB DES CIGALES
JEAN FRANCOIS
4. PROGRAMME DES FESTIVITES
LE 3^e RALLYE AUTOMOBILE
5. TRACTEUR COMMUNAL
TRIBUNE PROVENCALE
TRAVAUX EFFECTUES
COURT DE TENNIS
PETITES ANNONCES
6. REVUE DE PRESSE

LE MOT DU MAIRE

L'été attendu, quelquefois redouté, est à notre porte. Celui des vacances, du soleil, de la fête; mais aussi, celui des incendies, des pollutions amplifiées, et disons le, moins bien tolérées.

Pour nous, à STE ANASTASIE, cela peut se manifester selon notre âge, notre activité, notre santé, ou notre caractère, par de l'impatience ou au contraire quelquefois par une légère appréhension.

Le choix du Conseil Municipal et le vôtre, exprimé depuis longtemps, est celui de la mesure et de la raison.

Ces vacances animées, vivantes que nous espérons, cette forme de tourisme que nous acceptons, sont à vocation familiale, choix que nous ne pouvons, ni ne voulons aujourd'hui, remettre en cause.

C'est dans cet esprit que nous soutenons résolument nos dirigeants associatifs. Chaque été, tous ces responsables sportifs ou autres, se dépensent sans compter pour nous distraire, mais aussi pour accueillir nos amis vacanciers, dont beaucoup sont fidèles à notre village depuis de longues années.

Ce soutien, naturellement, comprend ses exigences, entre autres celles de fêtes et réjouissances appréciées par les plus jeunes, comme par ceux qui le sont moins. et ne se voulant surtout pas trop "attractives" pour une faune souvent rejetée de certains villages et villes alentour.

Ceci étant, nous savons, qu'être Président d'un comité des fêtes (pour n'en citer qu'un) n'est pas chose aisée, aussi je voudrais pour terminer, l'assurer de notre soutien et de notre confiance; persuadé qu'il saura, cette année encore, résoudre cette équation et offrir aux St Anastasiens et à leurs invités, des festivités dignes de notre village.

J.P. M.

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 17 MAI 1990

ETAIENT PRESENTS : MM. CUENOT, DEHAYE, RAYNAUD, ISTRIA,
LALANDEC, ABELLO, FORISSIER, MAHCET, REMY, BROSSAUD, TOSELLO,
MMES LAURENT, BOOQUET.

Sous la présidence de M. MORIN, Maire.
M. CORBIER donne pouvoir à M. MORIN.

ORDRE DU JOUR :

1. Subvention du Conseil Régional
2. Subventions aux associations
3. Création d'un office municipal de la culture
4. Demandes de subventions au Conseil Général
5. Création d'emplois d'agents auxiliaires
6. Vente du terrain de Vallon Caou
7. Achat de chaises pour l'église
8. Délibération d'adhésion à l'A.S.S.E.D.I.C.
9. Affaire PICHOU
10. Salle Polyvalente
11. Incendie du 18 avril 1990
12. Construction de ralentisseurs sur les voies communales

1. SUBVENTION DU CONSEIL REGIONAL

Le Maire informe le Conseil Municipal de la décision du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur d'accorder à STE ANASTASIE une subvention exceptionnelle de 200 000 F (20 MILLIONS ANCIENS) destinée à aider la commune dans le financement de La Salle Polyvalente.

2. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après avis de principe de la Commission Extra Municipale des Sports et Loisirs, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

Prévention dentaire 1 900 F ; Les Varois vers les Autres 500 F ; Les Donneurs de Sang 800 F ; Chasse 1 500 F ; M.G.P.C.L. 250 F ; Parents d'Elèves 2 500 F ; Association des Boules 1 000 F ; Médailles Militaires 600 F ; Combattants Volontaires 600 F ; C.C.A.S. 10 000 F ; Les Randonneurs Pédestres 1 000 F ; Comité des Fêtes 22 000 F ; Anges de St Quinis 1 000 F ; Boucles de l'ISOLE 6 000 F ; Football 6 000 F ; Basket-Ball 6 000 F ; Cyclo Tourisme 1 000 F.

3. CREATION D'UN OFFICE MUNICIPAL DE LA CULTURE

Il est décidé de déposer les statuts d'un Office Municipal de la Culture tel qu'il a été convenu lors d'une précédente réunion (le 05/04/90).

OBJET DE L'OFFICE : Faire à la municipalité toutes suggestions concernant le fonctionnement des équipements culturels.

Promouvoir, organiser et contrôler un programme général d'animation et de formation dans la commune sur le plan artistique et culturel, et de la formation à toute forme de connaissances.

Maintenir les traditions et le patrimoine collectif. Apporter son soutien aux associations qui lui en font la demande.

Enfin, favoriser les activités inter-associations, développer la coopération et les échanges socio-culturels au niveau communal, régional, national et international.

ADMINISTRATION : L'Office est administré par un conseil d'administration comprenant :

- le Maire de la commune, Président de droit

- des membres avec voix délibérative

- des membres avec voix consultative

Sont membres avec voix délibérative :

- le Maire et les Conseillers Municipaux

- le Président du Comité des Fêtes

- 2 représentants des associations et organismes membres de l'Office élus par l'assemblée générale

- 2 représentants des membres actifs individuels

Sont membres avec voix consultative :

- le secrétaire de mairie

- les membres d'honneur et toute personne que le conseil d'administration pourra choisir en raison de leurs compétences dans le domaine de la culture, de la formation et de l'animation.

Adopté .

4. DEMANDES DE SUBVENTIONS AU CONSEIL GENERAL

Le Maire propose au Conseil Municipal de demander au Conseil Général une subvention de 70 000 F pour la construction d'un local cantine ; une subvention de 46 000 F pour les travaux d'aménagement d'un local communal ; une subvention de 69 000 F pour l'achat d'un tracteur Fiat ; une subvention de 19 500 F pour l'acquisition de panneaux de signalisation.

Adopté .

5. CREATION D'EMPLOIS D'AGENTS AUXILIAIRES

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'effectif actuel des agents communaux ne permet pas de faire face en tout temps au plan de charge de la commune. La création d'emplois d'auxiliaires à temps complet permettrait de résoudre ces difficultés temporaires ne justifiant pas le recrutement d'un agent titulaire. Le Conseil Municipal approuve cette proposition et autorise M. le Maire à recruter les agents auxiliaires conformément aux termes de l'article L 412-1 du code des communes.

6. VENTE DU TERRAIN COMMUNAL DE VALLON CAOU

Après examen des différentes propositions d'acquisition du terrain de Vallon Caou (ex dépôt d'ordures ménagères) il est décidé : sur proposition du Maire et après avis de la commission de l'urbanisme de céder ce terrain au plus offrant, sous réserve que l'acquéreur s'engage de manière contractuelle à évacuer la totalité des immondices accumulés et à destiner ce terrain à la construction d'habitations individuelles, seules autorisées par le P.O.S. de 1987.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à traiter sur cette base, à conclure cette affaire et à signer toutes les pièces se rapportant à cette opération.

RESULTAT DES OPERATIONS

DE RECENSEMENT DE LA POPULATION

Sous réserve de confirmation par les services de l'INSEE le nombre d'habitant du village est de 1 205.

TRACTEUR COMMUNAL

La Commune vient d'acquérir un tracteur équipé de matériels destinés à faciliter la réalisation de divers travaux d'entretien (terrassament, débroussaillage...). Le coût de cette opération se décompose comme suit :

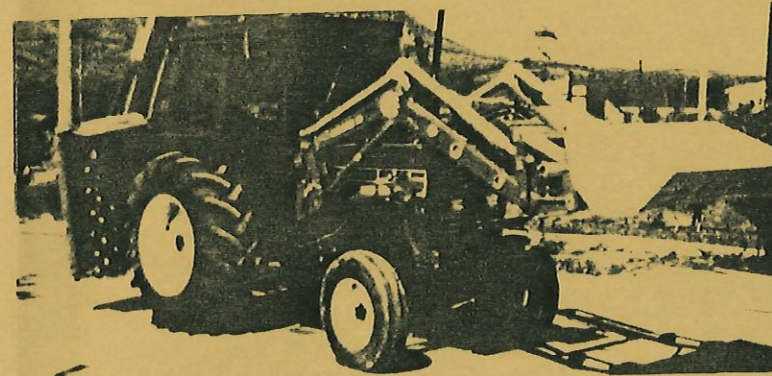
- | | |
|--|---------------|
| 1. Tracteur Fiat-Agri/56/60 avec pelle rétro "Negri Solo"..... | 138 250 F H.T |
| Chargeur Faucheux Type F5 | 27 013 F H.T |
| Epareuse Gyrax Type 1251 | 35 000 F H.T |

Prix total H.T. (1).....200 263 F

- (1) T.V.A. récupérée par la commune (Fond de Compensation de la T.V.A.)

2. Subvention demandée au Conseil Général (sur quota)100 263 F

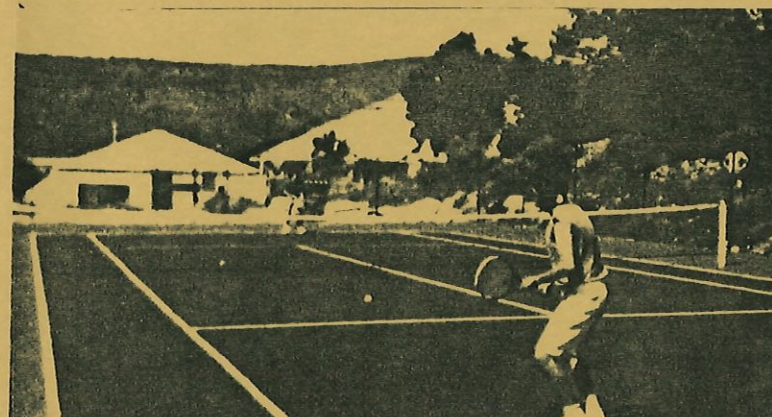
3. Soit coût réel pour la commune100 263 F



TENNIS CLUB

Notre club municipal de tennis vient de prendre officiellement possession d'un court entièrement rénové. Comme nous nous y étions engagés, cette réfection complète, n'a pas coûté un centime à la commune, puisque entièrement subventionnée.

Cette nouvelle installation en béton poreux, devrait permettre à nos sportifs de s'ébattre maintenant avec plus d'assiduité sinon avec talent.



FELIX DE FORET

La commune sera prochainement équipée d'une sirène d'alarme installée sur le clocher de l'église. Le code d'utilisation de ce dispositif d'alerte est le suivant et ne concerne, au premier degré, que les membres de la commission communale des feux de forêt :

1 alerte incendie : 3 coups de 5 secondes

2 fin d'alerte : 1 coup de 15 secondes

- essais en principe le 1er mercredi de chaque mois à midi (mais occasionnellement un autre jour à midi)

- les signaux 1 et 2, à 30 secondes d'intervalle.

TRIBUNE PROVENCALE

Aquelei 6 mès d'estiou (ce que n'aviam pòour) mi semblo ièr é pasmens l'a déjà bèn loungtemps. Qué, èn si desveillant lou matin oou jour s'entendié lou balin-balan dei carretos, lou parlar de nouastre païs dins lei carriers. Lei païsans s'enanavoun èi soucos tirar dei re-gos èné lei coutris, gouvir dei souliers é tout aquo per empachar de veire de coocuidos s'alongar dins lei faissos. Dins un cantoun s'entendié picar un dail.

Aviam talament de faire : lei fèns, lei soucos, lei messouns, lei failloous, leis ièros, lou bouas. Puèi arribavoun leis endumis é repartiam per lei semenços. Aviam jamai un jour de répis, franc de Sant-Just monte, aqui, aviam 4 jours de festo. Oublidavi lou diluns de Pascos èn'aquèu de Pandecosto, moute anaviam a Sant-Quenis.

Foou recounouisser qu'eriam pas trooup gastats è, pasmens avem grandit bessai miès que lei gouillards d'aro. Nous mancavo tout, li manco rèn, mai lou pòouc qu'aviam nous proufiechavo miès. Dei tours de couillouns n'avem fach e fouarço que soun encaro en vido n'an fach mai que n'ourié foougut.

Pasmens tout aquo es ben luen. Aquelei qu'avem fach rénar an dispareissut. La rodoviro. E foou aguer en testo que lei drolles que soun darnièr naoutrei siègoun tant ousous qué vaven estats e si l'arriovoun pas, fagoun un pichoun effort. Li fara par maou e, toutei sérem fouarço tranquiles.

Résumé : Pendant notre jeunesse la vie était trépidante l'été et nous n'avions que fort peu de loisirs. Toutefois nous étions très heureux. Nous formulons le souhait que les jeunes d'aujourd'hui le soient autant.

R. JACLOT, BENESTAN P. REVOL

TRAVAUX COMMUNAUX REALISES ENTRE LE 15 MAI ET LE 15 JUIN

1. Poursuite des travaux d'antenne scolaire! Le gros oeuvre (murs) est achevé.
2. Installation podium Place de la Gare, divers concours aux associations (tonte terrain de foot-ball, propre-té Place de la Gare et transports divers).
3. Poursuite débroussaillage : Pré de Naple, abords jeu de boules et salle polyvalente.
4. Mise en place panneaux signalisation boulangerie et épicerie aux accès de la Place St Just.
5. Réparation nids de poule chemin des Vaux.
6. Installation d'une "piscine de fortune" à l'école maternelle.
7. Divers travaux d'entretien et de réparation à l'école maternelle et à l'école primaire.

Mairie recherche à compter du 1er juillet 1990 un maçon tous travaux, dont carrelage.

Vends maison de village centre STE ANASTASIE, S à M 30m² 3 chambres + cuisine, S de B, prix 300 000 F à débattre. M.FRANSCATTO Tél. 94.86.74.72

Pendant la période de congés du personnel municipal et indépendamment de l'annonce ci-dessus, il a été procédé au recrutement d'un employé à titre temporaire pour la durée d'un mois (M.DIJON).

Rech. villa ou maison 3 chambres, cuisine, S à M, S de B, et morceau de terrain si possible, à STE ANASTASIE ou FORCALQUEIRET, même à rénover. Contacter Christophe à la mairie de STE ANASTASIE.

Vds encyclopédie des sciences et techniques (Bordas) 10 gros volumes 900 F. Tél. 94.86.74.23.

7. ACHAT DE CHAISES POUR L'EGLISE

Monsieur le Curé nous ayant fait connaître son choix quant au modèle de chaises nécessaire à l'église, il est décidé de passer commande de ce mobilier dans la limite de l'enveloppe votée au budget primitif 1990.

8. ADHESION A L'A.S.S.E.D.I.C.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de M. le Maire d'adhérer au régime d'assurance chômage pour les agents non titulaires ou non statutaires à compter du 01/04/90, et l'autorise à signer le contrat d'adhésion.

Les droits aux allocations ne peuvent être ouverts par l'A.S.S.E.D.I.C. qu'après l'écoulement d'une période de stage de 6 mois, dont le point de départ est la date d'effet de l'adhésion.

9. AFFAIRE PICHOU

Le Conseil Municipal donne pouvoir à M. le Maire d'ester en justice dans le cadre de l'affaire PICHOU contre la commune de STE ANASTASIE.

10. SALLE POLYVALENTE

Après le jugement rendu par le Tribunal de Commerce de TOULON, suivant en totalité les exigences exprimées dès 1988 par le Conseil Municipal, le calendrier de reprise des travaux a été notifié aux entreprises concernées. La démolition de la toiture et de la charpente de la grande salle doit être achevée début août. La poursuite des travaux est programmée au delà de cette date.

11. INCENDIE DU 18 AVRIL 1990

La facture en carburant et en alimentation liée à l'intervention des corps de sapeurs pompiers s'élève à 13 919 F 93. Le Conseil Général subventionnera 75 % des dépenses en carburant.

Le reliquat et les frais d'alimentation seront financés par les communes de STE ANASTASIE et de FORCALQUETRET au prorata des surfaces brûlées.

12. CONSTRUCTION DE RALENTISSEURS SUR LES VOIES COMMUNALES

Bien que le budget 1990 ne prévoie pas ces équipements, le Conseil examine les propositions exprimées par M. COLL. Cette solution, sans incidence budgétaire, sera rapidement examinée en commission de l'urbanisme.

JEAN FRANCOIS NOUS QUITTE



Notre bien sympathique ami Jean-François GRISOLLE quitte ses fonctions à la mairie afin de se reconvertir dans une activité agricole. Après avoir bien servi la commune pendant plus de quatre années, il se lance dans une toute nouvelle activité.

Le 24 mai, le Club des Cigales a tenu son assemblée générale dans le préau de l'école maternelle : 50 personnes présentes et 48 excusées.

Au cours de cette réunion placée sous la présidence de notre Maire, J.P. MORIN, M. J. FADDA a remercié la municipalité d'avoir tenu ses engagements, ce qui permettra à l'assemblée d'inaugurer le nouveau siège du Club.

M. MORIN, dans une courte intervention, a rappelé qu'il était normal qu'une municipalité confie un local à un club qui se développe et qui propose des activités diverses aux habitants de notre village. Il a aussi confirmé que les Cigales n'ont pas de subventions financières de la mairie.

C'est donc grâce à leur auto-financement et leurs cotisations que les adhérents des Cigales ont complété, meublé et décoré leur nouveau siège 'l'ancien lavoir rue A. Daudet'.

M. FADDA a aussi remercié tous ceux qui ont participé (12 personnes) à la remise en état du local.

Un nouveau conseil d'administration de 24 membres a été élu. Les nouveaux statuts seront prochainement déposés. Le nouveau bureau a été élu également.

Tout le monde a visité le nouveau siège décoré avec des tableaux et émaux réalisés par Mme BOCQUET.

Naturellement l'apéritif servi en plein air a connu un grand succès. C'est dans une bonne ambiance très sympathique que s'est terminée cette inauguration.

Dès septembre commenceront les nouvelles activités : couture, peinture sur soie et émaux.

Bonne route aux Cigales.

Président d'honneur : M. MORIN

Président : M. FADDA

Vice Présidents : Mme ROY. M. GUITTON.

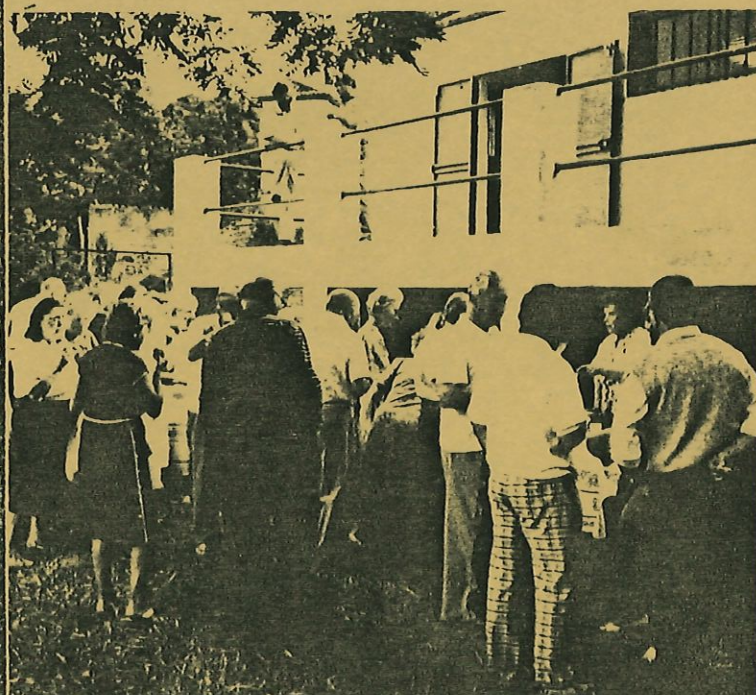
Trésorière : Mme BOCQUET. Adjointe Mme SCAGLIARINI

Secrétaires : Mme EXARE. Mme JURAVERI

Membre du Bureau : Mme PALLO

Responsables couture : Mme NADAL. Mme VERNAY. Mme MUSSO

Peinture sur soie, émaux : Mme BOCQUET. Mme MAROUZE.



La vie associative

PROGRAMME DES FESTIVITES

JUIN

- Le 17 juin à 13 h méchoui. 22h soirée dansante discothèque
- Le 23 juin à 14 h kermesse fête des écoles
- Le 24 juin à 8 h 30 rallye automobile intercommunal touristique
- Le 24 juin à 22 h bal et feux de la Saint-Jean discothèque

JUILLET

- Le 14 juillet animation Place Saint-Just anchoïade bal discothèque
- Le 15 juillet à 13 h méchoui 22 h bal discothèque
- Le 20 juillet concours de boules
- Le 21 juillet à 19 h boucles de l'Issole 22 h retraite aux flambeaux fanfare bal orchestre
- Le 22 juillet activités sportives des clubs fête locale 22 h bal orchestre
- Le 23 juillet à 16 h animation jeux d'enfants 22 h spectacle brésilien bal discothèque
- Le 24 juillet à 13 h aioli monstre et bal à 22 h avec le Quatro Retro

AOÛT

- Le 12 août à 14 h fête aérienne (plan des Molières) 22 h bal discothèque (Jean Max)
- Le 14 août à 22 h bal Place de la Gare
- Le 25 août à 22 h bal orchestre
- Le 26 août à 13 h méchoui et bal discothèque

SEPTEMBRE

- Le 23 septembre gymkhana autos motos vélos

NOVEMBRE

- Le 1 novembre foire à la brocante

Le Comité des Fêtes communique les noms des gagnants des moutons :
Pâques : Mlle Caroline MERLE avec le N°6 série G
Pentecôte : M. TROTOBAS avec le N°24 série E
Bravo aux gagnants et merci à tous les participants.

EXPOSITION ARCHITECTURE DU PASSE EN PAYS BRIGNOLAIS
A L'ECOLE MATERNELLE DE SIE ANASTASIE

DU 17 JUILLET 1990 AU 23 JUILLET 1990

KERMESSE AU PROFIT DES ECOLES

La kermesse aura lieu le 23 juin prochain de 14 h à 17 h 30 Place de la Gare.

La Société PASERO traitera les platanes du village le 21 juin 1990, entre 07 h et 12 h (Place de la Gare, Place St Just, Rue Notre Dame). Pour permettre l'accès aux véhicules techniques, et par mesure de sécurité, le stationnement sera interdit aux emplacements concernés le 21 juin de 07 h à 12 h.

24 JUIN 3° RALLYE AUTOMOBILE

Comme tous les ans à pareille époque, les comités des fêtes de NEOULES, STE ANASTASIE et BESSE organisent leur 3° rallye automobile touristique, le dimanche 24 juin 1990 sous le patronage de Var Matin, départ à 8 h 30 arrivée à STE ANASTASIE vers 18 h, suivi de l'élection de Miss Rallye 90, et bal.

Cette épreuve prend cette année une nouvelle dimension, jusqu'à présent réservée aux communes du canton de LA ROQUEBRUSSANNE, elle est accessible cette fois, aux diverses associations régionales. Les concurrents regroupés aux couleurs de leur club, disputeront le challenge interclubs sous réserve de l'engagement d'au moins 2 véhicules de leur association. Les comités des fêtes de chaque commune régionale sont compris comme association (les inscriptions individuelles sont acceptées).

Le challenge actuellement détenu par STE ANASTASIE fera l'objet de la convoitise de la part des différentes associations voisines. Nul doute qu'il sera disputé âprement.

De nombreux prix, challenges et coupes récompenseront les meilleurs. Premier prix attribué au vainqueur : UN MAGNETOSCOPE.

Vous trouverez des bulletins d'engagement chez les commerçants du village arborant l'affiche du rallye. Ayez la gentillesse de nous les faire parvenir avant le 24 juin, afin que nous puissions prévoir une organisation en conséquence. (M. Jacques MACHET Mairie de STE ANASTASIE).

ARRIVEE DU RALLYE U.C.V.A.



Notre village a eu le privilège d'accueillir le 13 mai les concurrents du rallye automobile du Club UCVA de la ville de LA SEYNE/MER.

Chacun des participants s'est félicité de la qualité de la réception à STE ANASTASIE.

C'est en compagnie de M. J. GILETTE, Conseiller Municipal de LA SEYNE/MER, que M. J.P. MORIN ainsi que les Adjoints (Mme LAURENT, M. MACHET, M. DEHAYE) ont remis les coupes et les prix aux gagnants de cette compétition.